

Commune de BASTELICACCIA (20129)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO, le 3 décembre 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Du chef de :

M. Antoine **GAMBARELLI**, retraité, époux de Madame Marie **GAMBARELLI**, demeurant à BASTELICACCIA (20129). Né à BASTELICA (20119) le 23 septembre 1899. Marié à la mairie de BASTELICACCIA le 24 décembre 1938 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédé le 24 juin 1969 à BASTELICACCIA (20129).

Des biens ci-après désignés :

- 1) Une maison de village à usage d'habitation cadastrée Section A, n°207, lieudit PEDOCCHIO, pour 30ca ;
- 2) Une parcelle de terre cadastrée Section A, n°696, lieudit PEDOCCHIO, d'une surface de 1a60ca à prendre dans 03a20ca (BND).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pierre.casanova@notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)